

Questions orales

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

LES FEMMES SEULES ET CHEFS DE FAMILLE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Conseil national du bien-être social, dans son rapport annuel, affirmait que la situation des personnes âgées s'était considérablement améliorée, alors que la situation des femmes seules et chefs de famille commandait un sérieux rattrapage. Ma question s'adresse à la ministre responsable de la condition féminine.

Puisque six familles monoparentales sur 10, dirigées par une femme, sont pauvres et constituent le seul groupe de la société dont le pourcentage de pauvreté a augmenté depuis 1981, j'aimerais savoir ce que notre gouvernement a fait ou entend faire pour améliorer la condition des femmes dans notre société?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. C'est un sujet que le gouvernement a à cœur. C'est un grave problème dans notre société depuis quelque temps et on doit l'attaquer sur plusieurs fronts. C'est pourquoi nous avons pris des mesures dans des domaines comme l'équité en matière d'emploi. Nous avons également modifié la Loi sur les normes des prestations de pension et nommé un groupe de travail parlementaire sur les garderies. La seule façon de résoudre ce très grave problème des femmes à faibles revenus est de garantir l'égalité des possibilités dans tout le système. Cela implique toute une gamme de politiques et de programmes.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPOSITION POSSIBLE DE DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS DE MAÏS AMÉRICAINS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. En son absence, Frank consentira peut-être à y répondre.

Le ministre peut-il confirmer qu'en reportant du 30 septembre au 14 novembre une décision au sujet des droits de douane sur le maïs américain, le ministère du Revenu national n'a pas agi fortuitement, mais que ce retard est imputable à une tentative désespérée et futile en vue de plaire aux Américains à propos du bois d'oeuvre?

Finalement, pouvons-nous savoir du gouvernement pourquoi l'intérêt bien compris des agriculteurs canadiens est sacrifié une fois encore pour plaire aux Américains?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je signale à mon ami d'en face qu'il ne doit pas donner une fausse interprétation à une démarche administrative. S'il a étudié la situation, il sait que le 12 mai dernier les producteurs de maïs de l'Ontario ont présenté un grief accompagné de documents jugés appropriés que le sous-

ministre, Douanes et Accise, étudie actuellement conformément à la procédure prévue dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

[Français]

LA DÉCISION RELATIVE AUX PRODUCTEURS DE MAÏS—LES CONSÉQUENCES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Est-ce que le ministre est au courant que, dans ce dossier, un délai sur le tarif compensatoire, à ce temps-ci de l'année, au temps des moissons, fait en sorte qu'il est aussi bien de dire non tout de suite aux agriculteurs canadiens, car le 14 novembre la décision n'aura aucune importance parce que toutes les importations seront déjà...

M. le Président: A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de poser sa question, s'il vous plaît.

M. Boudria: Est-ce que le ministre est au courant que le délai va coûter 150 millions de dollars aux agriculteurs producteurs de maïs canadien et que le délai équivaut à un refus rendu au 14 novembre de cette année? Qu'entend-il faire pour expédier le dossier?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, une fois encore je signale à mon collègue d'en face que ces procédures sont très clairement énoncées. Ces délibérations ont un but. Il y a de nombreux documents à étudier. Ces questions doivent être examinées avec circonspection. Une décision sera rendue en temps voulu.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre du Travail quelle protection il prévoit donner aux employés fédéraux dans le milieu de travail à la suite du jugement rendu vendredi par la Cour fédérale d'appel? Est-il satisfait de la situation actuelle, à savoir que les substances dangereuses sont acceptables en milieu de travail fédéral, pourvu qu'elles soient introduites par d'autres employés, non par la direction? N'est-ce pas là couper les cheveux en quatre plutôt que d'offrir de la protection?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, notre ministère suit, bien sûr, la situation de très près. Nous devons évidemment nous conformer aux jugements rendus par les tribunaux. Nous allons continuer de surveiller la situation et prendre en temps opportun les décisions qui s'imposent.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre. Pourrait-il nous dire si le nouveau Code canadien du travail avec les modifications qui viennent d'entrer en vigueur représentera une amélioration? Celles-ci donneront-